



2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 3 juin 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Est/sont absents(es):

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-06-238 / AUTORISATION AFFICHAGE PANNEAUX PUBLICITAIRES COLLECTE DE SANG**

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale Sécurité Incendie de Bulstrode s'est associée à Héma-Québec pour une collecte de sang qui aura lieu à Saint-Samuel le 26 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE chaque année la collecte aura lieu dans l'une des municipalités administratrices de la Régie;

CONSIDÉRANT la demande de la direction de la Régie Intermunicipale Sécurité Incendie de Bulstrode auprès de la municipalité de Saint-Valère consistant à afficher des panneaux publicitaires (maximum 4) dans les artères principales de notre municipalité;

Sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

- **QUE** soit autorisée l'affichage des panneaux publicitaires au niveau des artères de la municipalité de Saint-Valère
- **QUE** soit publiée sur la page FACEBOOK et site web de la municipalité la promotion de cette activité consistante à la collecte de sang qui se tiendra le 26 juin 2024 à Saint-Samuel.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **5 juin 2024**.

Karl Peguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier